



Gestion urbaine de proximité : pistes d'action locales

**Pistes d'action et de réflexion pour la déclinaison locale des
démarches de Gestion urbaine de proximité**
(synthèse des ateliers partenariaux menés de septembre à octobre 2022)

1- La gestion des déchets : ordures ménagères, tri des déchets, gestion des encombrants, régulation des dépôts sauvages

Accusé de réception en préfecture
 Date de rétrotransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

| Dysfonctionnements identifiés | Actions possibles | | |
|--|---|---|--|
| | Gestion technique (modalités d'intervention des services gestionnaires) | Gestion urbaine (intervention sur le bâti, rénovation urbaine, nouveaux équipements...) | Gestion de proximité (travail auprès/avec les habitants et usagers) |
| Dépôts de déchets par des extérieurs sur l'emprise des bailleurs | | <ul style="list-style-type: none"> Fermeture des accès | <ul style="list-style-type: none"> Exploitation de la vidéosurveillance et verbalisation |
| Déchets non enlevés en raison de la difficile articulation des modalités de collecte en fonction du type de déchets : ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux | <ul style="list-style-type: none"> Étroite collaboration nécessaire entre GPS&O, bailleurs, villes (question de la réactivité) Entre professionnels, expliquer les décisions, les contraintes pour réduire l'animosité qui peut exister entre différents acteurs Mettre en place des rencontres régulières entre la direction déchet GPS&O et les bailleurs (temps formels, organisation de visites déchetteries, diagnostics en marchant, aller sur le terrain...) Mutualisation de certaines prestations de collecte par l'ensemble des bailleurs (participation proportionnelle au nombre de logements) Récupération des cartons propres par Sotrema : exemple de Mantes la Jolie Communiquer régulièrement les règles de gestion aux prestataires Adapter les fréquences de collecte des encombrants Réalisation d'un pré tri dans les locaux bailleurs : Aptima Saint Exupéry, I3F, Logirep les Oiseaux Carrières sous Poissy Pneus et déchets spécifiques : systématiser les appels rapides aux prestataires (ERP Pneu, LIAPUR...) Harmoniser les règles des déchetteries dans la CU Définir les limites de l'action des CTC (Centre Technique Communautaire) / des prestations de collecte / de l'action des bailleurs pour sortir de la logique "le CTC enlève tout ce qu'il reste" Faciliter l'accès des CTC aux déchetteries Recyclage du matériel : ex. CDC Carrières sous Poissy, LRYE Chanteloup les Vignes, bennes Valdelia à disposition (éco organisme, recyclage du matériel) | | <ul style="list-style-type: none"> Communication / sensibilisation : besoin de s'appuyer sur la répétition Sensibilisation autour du tri : exemple secteur des oiseaux (Logirep / Carrières sous Poissy) : cheminement pédagogique dans les locaux poubelles Formation / Accueil des nouveaux locataires : exemple secteur I3F/ les Mureaux : le gardien indique aux nouveaux locataires les consignes de tri, la déchetterie et l'endroit où mettre les encombrants lors de sa première et deuxième visite Travail autour de la surproduction des déchets : mise en place de ressourceries afin d'éviter le gaspillage, permettre de donner une seconde vie aux encombrants Distribution de magnets aux nouveaux locataires réexpliquant ce qu'est un encombrant Créer de la proximité : recruter des gardiens avec un profil d'animateur Indiquer le niveau de remplissage des bacs dans le local à l'entrée (cf. parking avec indication du nombre de places restantes) Lutter contre le gaspillage via la création de lien social : ressourceries gérée par des locataires Organiser des permanences GPS&O / bailleurs à côté des bornes / locaux |
| « Points noirs » qui accueillent régulièrement des dépôts sauvages | <ul style="list-style-type: none"> Mieux coordonner les interventions sur les espaces limitrophes entre domaine public et domaine bailleur Travail partenarial ville / bailleur : ex. Mureaux, échanges réguliers par téléphone et contact direct du référent | <ul style="list-style-type: none"> Création d'aménagements pour occuper les espaces propices aux dépôts sauvages (aires de jeux, occupation florale...) | <ul style="list-style-type: none"> Occupation de l'espace par la création de lien social : ex. secteur I3F, les Mureaux : installation d'un jardin partagé autogéré par les habitants à l'emplacement d'un ancien lieu de dépôts sauvages réguliers |
| Difficultés d'utilisation des BAV par les usagers (dépôts d'encombrants aux abords) ou par les services gestionnaires (accessibilité et entretien) | | <ul style="list-style-type: none"> Aménagement à proximité des BAVE afin de dissuader le stationnement gênant (ligne jaune...) S'assurer du bon accès des camions de récolte aux BAVE S'assurer de l'application du cahier des charges CU déchets par les communes Adapter la conception des BAVE pour faciliter leur nettoyage et améliorer l'étanchéité | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'appropriation de l'équipement : donner un rouleau de sac poubelle adapté aux BAV à chaque nouvel arrivant |

Accusé de réception en préfecture
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

2- Le respect de la gestion du cadre de vie sur l'espace public et dans les espaces collectifs : entretien et propreté des espaces et des équipements (voirie, espaces verts, mobilier urbain, éclairage, signalisation) et lutte contre les dégradations

| Dysfonctionnements identifiés | Actions possibles | | |
|--|--|--|--|
| | Gestion technique (modalités d'intervention des services gestionnaires) | Gestion urbaine (intervention sur le bâti, rénovation urbaine, nouveaux équipements...) | Gestion de proximité (travail auprès/avec les habitants et usagers) |
| Déficit de propreté des espaces communs <ul style="list-style-type: none"> Déchets au sol Déjections dans les parties communes qui nuisent au confort des habitants (urines, crachats, mégots...) | <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de l'existence de prestations de balayage, pas uniquement ramassage Prendre en compte une gestion "de terrain", au plus près possible du local Prévoir un service renforcé lors d'événements (Nouvel An, Halloween...) Réalisation des ramassages voie publique / voie privée le même jour Réduire les différences d'entretiens entre les villes et les prestataires (ex. : SEPUR) | <ul style="list-style-type: none"> Implantation de corbeilles supplémentaires, dont corbeilles de tri sélectif Installation de cendriers "ludiques" Installation de "canisacs" Clarification des domanialités via la résidentialisation Définir les besoins de collecte en amont des projets RU | <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation autour des coûts supplémentaires générés par le nettoyage et des conséquences sur les charges Organisation de nettoyage citoyen : journée de ramassage collectif Réalisation d'actions "coup de poing" Organisation de challenge propreté 3 fois / an (association CU / bailleurs) Sensibilisation Poissy : à chaque début de réunion publique (en générale mensuelle), présentation du tonnage de déchets ramassés |
| Tags, graffitis | <ul style="list-style-type: none"> Mutualisation de certaines prestations d'effacement des tags par l'ensemble des bailleurs (participation proportionnelle au nombre de logements) Uniformisation du traitement : ex. Poissy, qui si ça se voit depuis la voie publique, prend en charge le nettoyage peu importe le patrimoine Vigilance : moyens supplémentaires | | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser une forme d'autogestion grâce aux chantiers d'insertion (ex. asso Bativie) |
| Prolifération des animaux « nuisibles » : rats et pigeons | <ul style="list-style-type: none"> Lors de travaux de canalisation réalisés par le bailleur, action groupée avec la ville qui a mené une action de dératisation massive | <ul style="list-style-type: none"> Conception / aménagements : cages à pigeons, fauconnier, plantes répulsives... | |
| Jets par les fenêtres | | <ul style="list-style-type: none"> Pose de filets au niveau des fenêtres des résidences | <ul style="list-style-type: none"> ex. secteur I3F, les Mureaux : action de sensibilisation menée auprès des riverains, avec la mise en place de containers spécifiques pour récupérer le pain, ensuite troqué contre des œufs frais produits à proximité (logique de rétribution) ex. secteur I3F, les Mureaux : action "coup de poing" : sensibilisation des habitants avec absence de ramassage pendant une semaine, puis journée de nettoyage avec les familles (dans sacs poubelles transparents) |
| Vandalisme sur les armoires électriques | | <ul style="list-style-type: none"> ex. Mantes la Jolie : mise en place de blocs de béton / chape de béton pour bloquer l'accès aux armoires électriques. Lors de la maintenance, Eiffage les déplace à l'aide d'une grue | |
| Utilisation des bornes incendies par les habitants | | <ul style="list-style-type: none"> ex. Versailles : installation de bornes d'incendie enterrées | <ul style="list-style-type: none"> Bornes d'incendie : sensibiliser sur leur utilisation première par les pompiers |

3- La régulation de l'utilisation des véhicules, roulants ou non : circulations dangereuses ou bruyantes, stationnement gênant, véhicules épaves, mécanique sauvage

Accusé de réception en préfecture
 le 18/10/2023 à 11:03:00
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

| Dysfonctionnements identifiés | Actions possibles | | |
|---|--|---|--|
| | Gestion technique (modalités d'intervention des services gestionnaires) | Gestion urbaine (intervention sur le bâti, rénovation urbaine, nouveaux équipements...) | Gestion de proximité (travail auprès/avec les habitants et usagers) |
| Stationnement gênant : <ul style="list-style-type: none"> Risques en matière de sûreté en cas d'entrave aux véhicules de secours (incendie...) Entrave à la circulation (double file), notamment au moment des sorties d'école | <ul style="list-style-type: none"> Importance de la réactivité : relation professionnelle / avoir le contact de l'acteur concerné Tarifification des places de parking : appliquer le même tarif sur les parkings privés que sur les parkings publics à proximité Avantages : limiter le stationnement gênant dans le domaine public Limites : pas toujours pertinent de rendre les parkings publics payant (densité de population, type d'habitation) | <ul style="list-style-type: none"> Aménager une place de parking par logement, personnellement attribuée Prévention situationnelle : s'assurer que les services gestionnaires sont associés lors de la rédaction du cahier des charges du projet urbain Equiper les points noirs de dispositif anti-stationnement (ex. à proximité des BAVE) Création de dépose minute sur les secteurs concernés (ex. sortie d'école, éviter la double file) | <ul style="list-style-type: none"> Outils de communication / sensibilisation pour accompagner les modalités de gestion : affichage, magazines, communication via les agents de proximité... Développer la vidéoverbalisation |
| Véhicules brûlés : <ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la voirie et / ou des espaces verts Pollution supplémentaire Enlèvement plus rapide car pas besoin d'identifier le propriétaire | <ul style="list-style-type: none"> Importance de la réactivité : avoir le contact direct de l'acteur chargé de l'enlèvement | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'identification du propriétaire sur le domaine bailleur : privilégier des places numérotées, correspondant aux logements | |
| Véhicules ventouses ou stationnement abusif (plus de 7 jours consécutifs) | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une veille quotidienne : ex. Mantes la Jolie : logiciel commun (Memento) qui permet de localiser les véhicules ventouses ex. Poissy : un policier municipal dédié aux véhicules ventouses, en lien avec les chargés de mission GUP Importance de la réactivité : avoir le contact direct de l'acteur chargé de l'enlèvement ex. Mureaux : arrêté municipal qui réduit le délai légal d'enlèvement de 7 jours à 48h Accompagner les gardiens des bailleurs dans le signalement afin d'améliorer la réactivité Assermentation des gardiens des bailleurs Avantages : réactivité et présence constante Limites : coût important pour les bailleurs et risque de représailles envers les gardiens Privilégier le dépôt de plainte par le responsable de secteur plutôt que par le gardien Déléguer la gestion des fourrières à GPS&O : privilégier un unique service interlocuteur Donner la possibilité aux bailleurs d'avoir des accords avec d'autres fourriéristes : police aujourd'hui tributaire d'un unique fourriériste, Dépanne 2000, qui manque de réactivité | <ul style="list-style-type: none"> Bailleurs qui préconisent une place de parking/logement | |
| Mécanique sauvage <ul style="list-style-type: none"> Places de stationnement occupées Saleté de la voirie, pollution et production de déchets Nuisances Pièces détachées | <ul style="list-style-type: none"> Importance de la réactivité : relation professionnelle / avoir le contact de l'acteur concerné Accord commune / bailleur : autoriser la police municipale / nationale de verbaliser sur les voies semi-privées (ex. voie d'accès pompier) | | |
| Circulation dangereuse <ul style="list-style-type: none"> Vitesse des véhicules | <ul style="list-style-type: none"> Contrôle régulier de la police municipale | <ul style="list-style-type: none"> Equiper les points noirs de ralentisseurs | |

4- Le partage des espaces collectifs : régulation des occupations de l'espace public, tranquillité publique et résidentielle, animation de l'espace public et des espaces collectifs

Accusé de réception en préfecture : 18/10/2023
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

| Dysfonctionnements identifiés | Actions possibles | | |
|--|--|---|---|
| | Gestion technique (modalités d'intervention des services gestionnaires) | Gestion urbaine (intervention sur le bâti, rénovation urbaine, nouveaux équipements...) | Gestion de proximité (travail auprès/avec les habitants et usagers) |
| Appropriation déviante des espaces collectifs | <ul style="list-style-type: none"> Bienfaits des Groupements de Partenariats Opérationnels (GPO) : permet des temps d'échange réguliers entre les acteurs, interconnaissance + Bienfait des Diagnostics en Marchant ex. Carrières-sous-Poissy / Poissy : favoriser l'échange de bonnes pratiques avec des invitations croisées aux DEM des deux communes (2020) ex. I3F : recrutement d'agents de prévention | <ul style="list-style-type: none"> Associer les référents sûreté (gendarmerie, police, cabinet privé) au moment de la conception architecturale (bailleur, GPS&O...), y compris projet hors rénovation urbaine Renforcer et sécuriser l'éclairage comme levier de tranquillité Condamner des accès non utilisés Cloisonner les accès (notamment les caves), afin d'éviter les espaces traversants sur plusieurs bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> ex. cité Renaud, I3F, les Mureaux : créer des référents locataires dans chaque bâtiment Dynamiser les solidarités de voisinage : Voisins Malins, amicales de locataires... Généraliser l'adoption d'un Contrat Local de Santé Mentale Courrier aux locataires : rappel régulier du règlement intérieur Multiplier les actions d'animation dans les espaces collectifs |

5- L'accompagnement des projets de renouvellement urbain

| Dysfonctionnements identifiés | Actions possibles | | |
|---|--|---|--|
| | Gestion technique (modalités d'intervention des services gestionnaires) | Gestion urbaine (intervention sur le bâti, rénovation urbaine, nouveaux équipements...) | Gestion de proximité (travail auprès/avec les habitants et usagers) |
| En amont des chantiers et des projets de renouvellement urbain : <ul style="list-style-type: none"> Manque d'anticipation des usages futurs et des modalités de gestion futures Manque de communication de proximité auprès des habitants | Participer et émettre un avis technique sur les aménagements projetés afin de mieux anticiper ou réduire les difficultés d'usages ou de fonctionnement quotidien lors de la gestion | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer le diagnostic des besoins et des attentes afin de pouvoir les prendre en compte (diagnostic sécurité, Diagnostic en Marchant, ateliers de concertation, ateliers thématiques, enquêtes sociales, diagnostics de territoire, AML...) Associer les services gestionnaires à la conception des projets urbains, pour anticiper les problématiques de gestion (limites de domanialité, emplacement des BAVE, répartition des compétences...) | <ul style="list-style-type: none"> Travailler sur la mémoire des quartiers (fresques, reportages photos, interviews avec les habitants...) Former les habitants sur ce qu'est le projet urbain (ex. Ecole du Renouvellement Urbain), accessible dans le cadre du Contrat de Ville Transparence auprès des habitants : bailleurs qui avant d'entrer en phase travaux, réalisent un planning à destination des locataires : donner les échéances, les différents acteurs du projet, quels interlocuteurs contacter à quel moment |
| Phase travaux : <ul style="list-style-type: none"> Manque de coordination des interventions et de communication entre acteurs Manque de réactivité sur les nuisances et dysfonctionnements urbains Espaces délaissés en attente des travaux | <ul style="list-style-type: none"> Avoir recours à des OPC chantier Désigner un interlocuteur privilégié en lien avec la Ville et les services gestionnaires (référents GUP) Veiller à ce que le niveau d'information soit toujours partagé par tous les acteurs gestionnaires (internes ou externes) | <ul style="list-style-type: none"> limiter les nuisances dues aux travaux : coordination du phasage en ce sens ex. la Coudraie, Poissy : réunions mensuelles sur les avancées des travaux et projection dans les mois à venir Occupation temporaire des espaces (friches, bâtiments, etc...) : maintenir la vie pendant les travaux | <ul style="list-style-type: none"> Organisation de "petits déjeuners chantier" Mettre à disposition un cahier de doléances dans un lieu central du quartier (Maison du Projet...) Organiser des temps d'échanges réguliers, même informels et sans la totalité des acteurs Insertion professionnelle via Activit'y (opérateur sur le territoire et les associations locales) Accompagnement à la transition via des projets culturels (fresques, expos photos...) Multiplication des canaux de communication : boitage, porte à porte (Voisins Malins), acteurs de proximité type médiateurs... Maison du Projet : outil ressource, se reposer dessus |
| Après les travaux : <ul style="list-style-type: none"> Manque d'accompagnement des habitants dans l'appropriation des nouveaux équipements Manque de suivi et d'ajustement des modes de gestion dans les premiers mois d'après chantier | <ul style="list-style-type: none"> Rencontres entre services gestionnaires pour partager les nouvelles modalités d'intervention | | <ul style="list-style-type: none"> Visite conseil du logement individuel / quartier Accompagnement collectif via "club d'habitants" : définition de thématiques (vieillesse, économies d'énergie, lien social, environnement...) Poursuivre les diagnostics en marchant et démarches de concertation après le projet, pour observer les nouveaux usages Mise en place de "bricothèques" Mise en place de charte bailleur / ville / habitants : une charte collective pour la résidence, mobiliser les habitants qui viennent la signer et transférer à chacun |